



Journée CRCI du 5 mars 2005

Mesdames, Messieurs

Je suis très heureux de vous accueillir au nom du Collectif Interassociatif Sur la Santé, le CISS.

Je remercie chaleureusement les nombreuses personnalités qui nous font l'amitié de nous accompagner tout au long de cette journée, dont je ne doute pas un instant qu'elle soit un succès.

J'aimerais m'adresser particulièrement aux membres des associations, à vous qui représentez les usagers dans les Commissions Régionales de Conciliation et d'Indemnisation. Vous le savez, le 23 septembre dernier le CISS s'est structuré. Une grande majorité des associations dont vous êtes membres est adhérente au CISS. C'est un peu comme le « un euro » dé remboursé par l'assurance maladie : ce n'est pas douloureux, au début, on ne se rend pas bien compte... mais, de fait, vous êtes devenus des représentants du Collectif Interassociatif Sur la Santé. A vous seuls, vous prouvez, par vos actions quotidiennes, par votre engagement dans la défense des usagers du système de santé, que le CISS n'est pas un « machin », frappé d'un parisianisme chronique.

Je souhaite, avec l'ensemble du Conseil d'Administration, voir se développer des structures régionales partenaires du CISS qui accompagneront la dynamique de la démocratie sanitaire. C'est pour nous un des enjeux majeurs de l'année que d'élaborer et de proposer une charte d'engagements réciproques aux structures régionales qui souhaiteront se réclamer du CISS, tout en nous mettant en condition d'accueillir de nouvelles associations au sein du CISS national. Mais il convient d'être clair, et peut être, de rassurer les représentants d'associations qui ne souhaiteront pas participer du CISS, que ce soit au niveau national ou régional. Le Collectif Interassociatif Sur la Santé n'a pas, et surtout ne revendique ni ne souhaite un quelconque monopole de la représentation des usagers du système de santé. C'est notre conception de la démocratie sanitaire au niveau associatif et je souhaitais la réaffirmer ici.

C'était hier le troisième anniversaire d'une loi qui nous est chère et dont une avancée majeure a été de permettre l'indemnisation de l'aléa thérapeutique par la solidarité nationale. Le dispositif est complexe, CRCI, ONIAM, CNAM. Si j'ai quelque peu eu à expérimenter « in vivo » tant la qualité que la non qualité d'un système de santé dont on dit souvent qu'il est le meilleur du monde, l'angélisme n'est pas une de mes pathologies. Oui, des problèmes subsistent. Oui, des dysfonctionnements surviennent. Oui, certaines dispositions ne fonctionnent pas du tout.

Au sein des trois composantes du dispositif d'indemnisation, CRCI, ONIAM et CNAM, les usagers peuvent et doivent être une force de par l'expérience qu'ils apportent. C'est notre raison à tous d'être présents aujourd'hui : débattre, faire émerger ces difficultés pour améliorer, ensemble, le dispositif d'indemnisation de nos concitoyens frappés dans leur chair.

Nous sommes aujourd'hui le 5 ventôse de l'an III. La loi du 4 ventôse de l'an 0, nous la connaissons aussi sous un autre nom. En vous souhaitant à tous de fructueux travaux, j'ai le plaisir de laisser maintenant la parole à celui qui fut l'initiateur de cette loi, Monsieur Bernard Kouchner.

Jean-Luc Bernard, Président du CISS